RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00073
Numéro SIREN : 824 911 168
Nom ou dénomination : A DAY

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt 91

Greffe Tribunal de Commerce
Salon-de-Provence
Dépôt N° 2020 A91

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
07 JAN. 2020
SALON DE PROVENCE

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

A Day

Société par Action Simplifée

Au capital : 1000 euros (mille euros)

Dont le Siège social se situe :

Les Hauts de Lambesc

189, traverse des genêts

13410 Lambesc

Immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 824 911 168

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 03 janvier 2020 à 15 heures.

L'Assemblée est présidée par Laurence BEHOT et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société.

Associés présents :
Sont présents ou représentés et ont signé la feuille de présence annexée au présent document annexée au procès verbal :
Laurence Béhot,, Présidente détentrice de 500 actions de la société (50% des parts)
Frédéric Béhot détenant 500 actions de la société (50% des parts).

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi en capacité de prendre les décisions ordinaires.

Débat et questions posées par l'assemblée :
La discussion est ouverte la question de la rémunération de la Présidente pour l'année 2020 est posée.
Face à cette question, la réponse suivante a été apportée : la rémunération pour l'année 2020 de la Présidente Laurence Béhot est de 0 euro (zéro euro).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé ce procès verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Lambesc, le 03 janvier 2020 en 3 exemplaires.

Signature de tous les associés ("lu et approuvé")

Laurence Béhot lu et approuvé

Frédéric Béhot
lu et approuvé